



GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 03-04-2026 Date de révision: 03-04-2026 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner
Nombre de pièces : GDI11 ; GDI11C
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Produits de soin automobile, Agent nettoyant

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

The Blaster Corporation
8500 Sweet Valley Drive
Valley View, Ohio, USA, 44125
USA
T (216) 901-5800 - F (216) 901-5801
www.blastercorp.com

Distributeur

Princess Auto
475 Panet Road
Winnipeg, MB R2C 2Z1
Canada
T 204-667-4630

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : ChemTel 800-255-3924

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosol, Catégorie 1	H222;H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (par inhalation:vapeur), Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361	Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de la Commission américaine de sécurité des produits de consommation. L'étiquette réelle du contenant ne comprendra pas les éléments d'étiquetage ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque irritation cutanée
H319 - Provoque un sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H361 - Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, une protection auditive.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P331 - Ne PAS faire vomir.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

2.4. Toxicité aiguë inconnue

27 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

27 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification (GHS CA)
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	30 – 60	Liq. Inflam. 3, H226 Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:vapeurs), H332 Irrit. Cut. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
Alcool isopropylique	2-Propanol / isopropanol / alcool isopropylique / propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	5 – 30	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Oculaire 2A, H319 STOT SE 3, H336
2-Butoxyéthanol	Ether mono butylique de l'éthylène glycol / butyl cellosolve / éther monobutylique d'éthylène glycol / Ethylène glycol monobutyl éther	n° CAS: 111-76-2	7 – 13	Liq. Inflam. 4, H227 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation), H331 Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2A, H319
Éthanol, 2-amino-	2-Aminoéthanol	n° CAS: 141-43-5	0,1 – 1	Liq. Inflam. 4, H227 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 3 (Par contact cutané), H311 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation), H332 Corr. Cut. 1B, H314 Lés. Oculaire 1, H318 TSOC EU 3, H335 TSOC ER 1, H372 DSNCA 1

* Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂). Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumée âcre. Des vapeurs irritantes.
Danger d'explosion	: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évitez de respirer des poussières/des fumées/du gaz/du brouillard/des vapeurs/des pulvérisations.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Xylene, mixed isomers (Dimethylbenzene)
ACGIH® TLV® TWA	20 ppm

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; Hematologic eff; Ototoxicity (p-xylene). Notations: OTO (Ototoxicant) (p isomer); A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH® catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH® - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	Xylene, all isomers (Dimethylbenzene)
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
Remarque	Commercial or technical grade xylenes consist of mixtures of isomers and significant amounts of ethyl benzene as indicated under "Properties." Because ethyl benzene is known to reduce the metabolism of xylenes to methylhippuric acids, the BEI applies to technical or commercial grades of xylenes only. The determinants refer to the total of all isomers of methylhippuric acids
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL TWA	435 mg/m³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
Nom local	2-Propanol
ACGIH® TLV® TWA	491 mg/m³
ACGIH® TLV® TWA	200 ppm
ACGIH® TLV® STEL	984 mg/m³
ACGIH® TLV® STEL	400 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS repair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH® catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH® - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	2-Propanol
BEI (BLV)	40 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (background, nonspecific)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Isopropyl alcohol
OSHA PEL TWA	980 mg/m³
OSHA PEL TWA	400 ppm

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
Nom local	2-Butoxyethanol (EGBE)
ACGIH® TLV® TWA	20 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
ACGIH® catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH® - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	200 mg/g créatinine Parameter: Butoxyacetic acid with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Butoxyethanol
OSHA PEL TWA	240 mg/m³
OSHA PEL TWA	50 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
Nom local	Ethanolamine
ACGIH® TLV® TWA	8 mg/m³
ACGIH® TLV® TWA	3 ppm
ACGIH® TLV® STEL	15 mg/m³
ACGIH® TLV® STEL	6 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OSHA PEL TWA	6 mg/m³
OSHA PEL TWA	3 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- | | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Incolore
Odeur	: légèrement éthérée
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: -104 °C (Propane)
Température d'auto-inflammation	: 440 °C (1,1-Difluoroéthane)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: ca.95 x 104 Pa(Propane)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 1,56 @ 0 °C (Propane)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 2,1 – 9,5 g/ml v/v (Propane)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm²/s
Limites d'explosivité	: 2,1 – 9,5 Vol-% Propane
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

Point d'ébullition	138,3 – 141,4 °C
--------------------	------------------

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Température d'auto-inflammation	465 – 525 °C
Pression de la vapeur	8,8 – 11,9 hPa (at 25 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Point d'ébullition	82,3 °C (at 1 atm)
Point d'éclair	12 °C
Température d'auto-inflammation	399 °C
Pression de la vapeur	42 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Point d'ébullition	(>171 - <171.5 °C - at 1 atm)
Point d'éclair	67 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	230 °C
Pression de la vapeur	0,8 hPa Temp.: 20 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Point d'ébullition	170,8 °C (at 1 atm)
Point d'éclair	85 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	410 °C
Pression de la vapeur	0,58 hPa (at 26.9 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumée âcre.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner	
ATE CA (orale)	1833,359 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	11,702 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	27 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 27 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	27,57 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	> 10000 ppm (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)
ATE CA (orale)	5840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	4059 mg/kg de poids corporel
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	470 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 orale	1414 mg/kg de poids corporel Animal: guinea pig, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1020 - 1961
CL50 inhalation rat	486 ppm/4h
ATE CA (orale)	470 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	486 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
DL50 orale rat	1720 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	1018 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 1,3 mg/l (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)
ATE CA (orale)	1720 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
pH	12,1 (conc: 25 % (aqueous solution))

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
pH	12,1 (conc: 25 % (aqueous solution))

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study), Guideline: other., Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study), Guideline: other., Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 150 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD Guideline 416 (Two-generation reproduction toxicity study)
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	0,01 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study), Guideline: EU Method B.8 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Viscosité, cinématique	23,496 mm²/s
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de nuire au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	10000 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	9640 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 - Poisson [1]	1474 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	2950 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	≈ 1800 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC chronique poisson	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
CL50 - Poisson [1]	227 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	3684 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	65 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Algues ErC50	2,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	15 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	2,1 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	1,24 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '41 d'
NOEC (chronique)	0,85 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (at 25 °C)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,81 (at 25 °C (at pH 7)
Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,3 (at 25 °C (at pH 6.8-7.3)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.
Gaz à effet de serre fluorés	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: UN1950
--------------	----------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: AÉROSOLS
--	------------

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1
:



14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TMD

N° ONU (TDG) : UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.
(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L
Quantités exemptées (TDG) : E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 03-04-2026
Date de révision : 03-04-2026

GDI-11 GDI Intake Valve Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres informations : Aucun.

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.